

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

n°202 - juin, juillet, août 2015



ÉDITORIAL

Le gouvernement ne doit pas se tromper, les vacances d'été ne marqueront pas la fin de la contestation contre la réforme du collège proposée par la ministre de l'éducation nationale.

L'intersyndicale enseignante a décidé de se retrouver le mardi 1er septembre afin de finaliser le plan d'action du premier trimestre. Nous serons appelés à nous réunir dès la pré-rentrée afin de décider collectivement de l'opportunité d'une grève et de préparer la manifestation nationale qui devrait avoir lieu au début du mois d'octobre. Il faudra aussi poursuivre les campagnes d'information auprès des parents et des collègues qui ne mesurent pas encore les conséquences de cette réforme.

On peut tout de même noter l'absence dans les établissements des militants des syndicats qui soutiennent cette réforme : il est effectivement plus facile de faire du lobbying dans les couloirs du ministère que d'aller à la rencontre des collègues sur le terrain pour défendre une dégradation de nos conditions de travail !

La rentrée devra aussi nous voir vigilants concernant l'application des décrets 2014 sur les obligations réglementaires de service. Outre ce qui est contenu dans les textes, décrets et circulaires, c'est la bataille de l'usage qu'il nous faut gagner comme nous l'avions fait au fil du temps pour les décrets de 50. À la différence près que nous sommes passés de chefs d'établissement paternalistes à des chefs d'établissement qui se veulent managers. C'est à chaque niveau qu'il faudra agir, de l'établissement jusqu'au ministère.

Je vous souhaite de bonnes vacances afin de vous retrouver encore plus combatifs à la rentrée.

Jean-Pascal Méral,
Secrétaire général du SNES de l'académie de Bordeaux

SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2-P3. À LA UNE
- P4-P5. ÉCHOS DES S2
- P6-P7. ÉCHOS DES S2
- P8-P9. MÉTIER CPE
- P10. MOUVEMENT 2015
- P11. SII
- P12. STAGIAIRES 2014-2015
- P13. ORIENTATION
- P14. MÉTIER CERTIFIÉS
- P15. TZR
- P16. CHSCT
- P17. SNES - QUI FAIT QUOI ?
- P18. TRIBUNE LIBRE
- P19. CONTACTER LE SNES
- P20. ORS

Au lendemain de la grève majoritaire du 19 mai, la publication du décret et de l'arrêté montre la volonté de la ministre de faire cette réforme contre les enseignants et l'intérêt des élèves mais aussi son désir d'en finir au plus vite.

Dès le 11 mars, pour justifier les principaux éléments de la réforme, la ministre faisait le choix de présenter un bilan du collège à la fois mensonger et manipulateur. Ainsi le collège « *aggrave la difficulté scolaire* », « *cristallise les défauts de notre système scolaire* », est « *profondément inégalitaire* », « *monolithique dans son approche disciplinaire, suscitant parfois l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort* », « *peu efficace sur l'orientation et la lutte contre le décrochage* », « *peu motivant pour les élèves, anxigène pour les parents et frustrant pour les professeurs* ».

La réforme prétend « *lutter contre les déterminismes sociaux* » et rétablir « *la promesse républicaine* » d'égalité en créant des enseignements complémentaires (Accompagnement personnalisé, AP et enseignement pratique interdisciplinaire, EPI), en développant l'interdisciplinarité et l'autonomie.

La mise en place de l'AP et des EPI se fait au détriment des horaires des enseignements disciplinaires et s'accompagne de la suppression des classes européennes et de l'ODP mais aussi de la mise à mal de nombreux enseignements comme les classes bilangues, les langues anciennes, les langues régionales, la globalisation des enseignements de technologies et de sciences... Pour la ministre, c'est cela l'égalité.

L'interdisciplinarité devient la nouvelle panacée de la lutte contre la difficulté scolaire. Cette « interdisciplinarité » est d'abord imposée, se construit contre les disciplines et sans moyen de concertation. De plus, on est bien en peine de trouver sur le site du ministère des études confirmant cette hypothèse. Selon Elisabeth Bautier, professeur en sciences de l'éducation et membre du groupe ESCOL (Paris VIII), l'interdisciplinarité profite surtout aux bons élèves qui ont une maîtrise suffisante des savoirs disciplinaires pour faire des liens. Elle ne permettra pas de réduire les écarts de réussite et au pire aggravera les difficultés des plus fragiles. De manière identique, le bilan de la réforme du nouveau pédagogique au Québec, qui mêlait approche par compétences, croisement des disciplines et savoirs fondamentaux établit que les résultats des élèves ne se sont pas améliorés et que « L'écart entre les cohortes exposées au Nouveau et la cohorte contrôlée s'est accentué pour les élèves jugés à risque par leurs parents et pour ceux fréquentant des écoles de milieux défavorisés ». Mais le Québec est loin du ministère de l'Éducation et deux cent soixante quinze pages c'est long à lire...

Il y avait cependant plus près si la ministre souhaitait voir à l'œuvre deux éléments de sa réforme : l'AP et l'autonomie. Il lui suffisait de faire un bilan de la réforme du lycée or celui-ci vient d'être repoussé sine die. Mais, le SNES, lui, a fait ce bilan et constate que l'AP est devenu rapidement un fourretout pédagogique déconnecté des disciplines et qui sert principalement de variable d'ajustement aux services des

enseignants avec des emplois du temps de plus en plus baroques et des groupes classes éclatés. L'autonomie permet de répartir localement les « heures à effectifs réduits » et l'AP avec pour conséquence des tensions entre les collègues pour le partage d'heures données en nombre insuffisant pour permettre à tous les enseignants de bénéficier des groupes. Mais elle entraîne des inégalités horaires entre établissements donc une inégalité de traitement entre les élèves. Elle renforce aussi les logiques de concurrence entre disciplines et établissements. Mais en réalité l'autonomie est moins celle des enseignants que celle du chef d'établissements qui utilise le conseil pédagogique pour donner un blanc-seing à toutes ses propositions.

Or la réforme du collège va encore plus loin que celle du lycée car elle permet de faire des choix sur l'utilisation de la marge -prof, sur la part entre AP et EPI et permet la modulation des horaires sur les trois ans du cycle IV, c'est-à-dire la possibilité de réduire ou d'augmenter les horaires d'une discipline sur un niveau. A cela s'ajoutent les contenus de l'AP et des EPI ainsi que les programmes conçus par cycle et sans repères annuels qui impliquent des choix locaux. Au final, c'est bien le cadre national qui explose au nom de l'adaptation au public avec le risque bien réel de creuser les inégalités scolaires. Au final quels seront les contrôles pour vérifier que les élèves ont eu droit à la fois à toutes leurs heures et à un contenu ambitieux ?

Quant à l'autonomie qui doit « défrustrer » les enseignants, elle se traduit par une volonté d'augmenter le poids du projet d'établissement et du conseil pédagogique c'est-à-dire du chef d'établissement qui en nomme les membres et en décide de l'ordre du jour, mais aussi du conseil école-collège et du conseil de cycle. De la même manière, le décret et la circulaire sur les IMP permet de créer dans tous les établissements des coordinateurs de niveau et de cycle. Ces derniers inventés par les CLAIR sont généralement inféodés au chef d'établissement. La réforme du collège est donc une opportunité pour faire exister des hiérarchies intermédiaires et internes dont l'intérêt est la mise au pas des enseignants. Quant à la liberté des enseignants, une fois qu'une organisation à la fois sur le plan des contenus et des horaires sera décidée, elle aura demandé tellement de travail et de compromis qu'il y a des risques qu'elle soit figée définitivement.

La circulaire d'application négociée par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT va dans le même sens et ne cadre rien. Elle va même au-delà du décret et de l'arrêté car elle installe la réunionite au détour de cette phrase « le travail en équipe s'appuie notamment sur les instances collégiales existantes et sur des temps prévus dans l'emploi du temps des enseignants dans le cadre de leurs missions liées au service d'enseignement ». Elle confirme que la réforme se mettra bien en place à la rentrée 2016 pour les quatre années du collège, exigeant une augmentation insupportable du temps de travail. Elle globalise les heures de marge

prof en précisant qu'elles ne doivent pas permettre d'augmenter l'horaire des élèves. Il est à craindre que certains élèves ne puissent bénéficier que d'un nombre insuffisant de dédoublement et de co-intervention car ces heures sont la seule marge de manœuvre pour financer les langues anciennes, les LVR, le bilangue, les projets culturels... Elle prévoit de former d'abord les Inspecteurs et les chefs d'établissement, puis les membres de conseil pédagogique puis le « tout venant ». Les personnels auront ainsi droit à cinq jours de formation « par roulement » de manière à n'enlever aucune heure de cours. Elle annonce aussi une « nouvelle politique de l'évaluation des élèves présentée prochainement ». Le pire est à craindre.

A quelques jours des vacances, le SNES-FSU continue d'affirmer son opposition à cette réforme. L'enjeu est de maintenir la mobilisation au-delà des vacances pour en obtenir l'abrogation. Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, appelle à multiplier les actions contre cette réforme dès les premiers jours de la rentrée 2015 : AG à l'occasion de la prérentrée, heures d'information syndicale, envoi de motions, distribution de tracts, préparation d'une journée de grève en septembre et d'une manifestation nationale à Paris en octobre dont la date sera rapidement fixée par l'intersyndicale (samedi 3 ou 10) ...

N'oubliez pas de signer, si ce n'est encore fait, et de faire signer la pétition intersyndicale contre la réforme du collège : <http://unautrecollege2016.net/>

Fabienne SENTEX

La réussite des élèves se joue avant tout dans la classe. Bouleverser les structures n'est pas une fin en soi ni une garantie de succès. Il faut avant tout une amélioration des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels.

► **Une carte scolaire volontariste**, qui vise la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges.

► **Des grilles nationales** garantissant les horaires disciplinaires de façon à garantir l'équité entre les collèges.

► **La diminution des effectifs des classes.**

► **De l'enseignement en groupes** allégés dans toutes les disciplines.

► **La possibilité de concertation** dans les services.

► **Des programmes cohérents** qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes.

► **Une formation initiale et continue des personnels** leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.

► **Une amélioration des conditions de vie dans les collèges** : des vies scolaires renforcées et des équipes pluriprofessionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.

Ce trimestre syndical et militant a été essentiellement placé sous le signe du combat contre la réforme imposée du collège. Nous remercions tous les collègues qui nous ont invités dans leur établissement pour venir animer des heures d'information syndicale fort constructives.

Ce sont des moments essentiels pour nous afin de tisser du lien syndical avec vous, d'échanger, de débattre et pour bien mesurer les réalités de terrain. Nous attachons beaucoup d'importance aux situations concrètes qui nous permettent d'intervenir encore plus précisément pour vous défendre lors des différentes instances où nous vous représentons.

Bon nombre de collègues ont ainsi pu mesurer l'ampleur des dégâts de cette réforme, notamment l'« autonomie » qui va mettre en concurrence les disciplines et les collèges entre eux.

Nous avons aussi présenté les circulaires d'application sur nos obligations réglementaires de service, en alertant les collègues sur les Indemnités pour Missions Particulières (IMP), leur répartition et le risque d'installer des hiérarchies intermédiaires (coordonnateur de niveau et de cycle).

Les journées du 19 mai et du 11 juin ont été des temps forts de la mobilisation. Les grèves et les manifestations sur Bordeaux ont reçu une couverture médiatique plutôt

satisfaisante.

Bien évidemment ce ne sont que des étapes pour construire un mouvement plus large et durable sur le long terme. Nous avons un an pour empêcher cette réforme et pour mettre en valeur notre vision d'une école républicaine de service public pour tous.

La journée du 4 juin nous a permis de sensibiliser l'opinion publique par diverses actions autour et dans des collèges : distribution de tracts, réunions publiques et débats notamment à l'intention des parents d'élèves, pétitions à faire signer... Ce fut un moment d'échanges qui ont permis de faire le parallèle entre cette réforme et celle du lycée de 2010 (toujours pas évaluée officiellement), dans laquelle l'accompagnement éducatif s'avère un échec et l'autonomie une source de conflits et de tensions entre les équipes. Vos élus du SNES-FSU ont relayé ce combat lors des différentes instances du CTSD et du CDEN.

Dans un premier temps, nous les avons boycottées. Le DASEN ayant en plus maintenu le CDEN le 11 juin alors que nous étions en grève ! Du jamais vu !

Dans un second temps, nous avons repris notre analyse de cette réforme dans nos déclarations (que vous pouvez trouver sur le site du S2 Gironde : <http://snes33.free.fr/index.html>). F.O, la CGT et la FCPE de Gironde partagent notre rejet de la réforme du collège. Par contre, le SGEN-CFDT n'est pas venu siéger et l'UNSA s'est en partie contenté de reprendre, parfois mots pour

mots, la circulaire de rentrée, tout en se félicitant des changements à venir pour le collège.

Au CDEN, nous avons pu nous adresser au relais de la Ministre (le DASEN), aux élus (de la majorité en particulier), aux représentants du Conseil départemental, aux représentants des fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP).

M. Marois, vice-président du Conseil départemental, chargé des questions d'éducation, a présenté les quelques projets de construction, de restructuration ou d'aménagements de collèges. Des nouvelles sectorisations sont à l'étude et seront soumises à consultation.

Vos élus du SNES-FSU contestent le choix fait par le Conseil départemental de privilégier l'augmentation des capacités d'accueil des établissements existants en amenant certains à dépasser 700, 800 élèves. Cela pose des problèmes de sureffectifs par classe, de sécurité, d'encadrement des élèves, de bruit, de la demi-pension, du partage des salles. Pour les choix de sectorisation, nous avons évoqué le problème de la mixité scolaire, mis en avant par le Président et la Ministre lors des assises pour les valeurs de la République (mesure numéro 6).

LOT ET GARONNE

COLLÈGES : DANS LA LIGNE DE MIRE

Comment faire plus de mixité scolaire dans un département aussi étendu où les inégalités se creusent et se polarisent ? C'est pourtant un enjeu de justice sociale et de réussite majeur.

Nous avons demandé la part du budget alloué par le Conseil départemental au collège et le pourcentage qu'elle représente par rapport au budget total, sans résultat.

Une importante discussion a eu lieu aussi sur les conséquences de la disparition des seuils d'ouverture dans les établissements. Pour nous, elle n'est qu'une mesure d'économies de plus qui consiste à fermer d'un côté pour ouvrir de l'autre. Nous dénonçons ce partage de la pauvreté qui reflète la politique d'austérité et les choix budgétaires du gouvernement.

Devant ces constats terribles, le DASEN n'a pas répondu et a préféré continuer à lire ou à tapoter sur son téléphone portable.

Le débat, promis par le DASEN, sur le collège a malheureusement été reporté aux prochaines instances.

* « *Un mauvais pommier donne de mauvaises pommes.* »

Catherine DUDES

Cyrille ORLOWSKI

Co-secrétaires du SNES Gironde

La mobilisation a marqué le pas lors de la deuxième journée de grève du jeudi 11 juin contre la réforme du collège. Si la première, celle du 19 mai, avait été relativement bien suivie avec un taux de grévistes dans le département de 1 pour 2, et même 80% dans certains établissements ; la deuxième journée a montré quant à elle, un engagement moins prononcé de la part des collègues, grandement démotivés après la publication du décret dès le 20 mai. Pour autant les doutes et les inquiétudes de la profession ne sont pas entamés, et le mois de septembre devrait être un nouveau temps de mobilisation, si durant l'été, la ministre n'a pas changé de cap et maintient intégralement son décret.

Le SNES 47 maintient la pression. Il a demandé à Mme la députée PS de la 1^{ère} circonscription du Lot-et-Garonne Agen - Nérac, Lucette LOUSTEAU, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, de participer à un débat public. Au moment de la rédaction de cet article, nous sommes toujours en attente d'une réponse. La FCPE 47, qui a bien voulu nous accueillir lors de son congrès départemental à Aiguillon le samedi 6 juin, a quant à elle, répondu favorablement à cette invitation : affaire à suivre.

Les occasions de mobilisation sur le collège ne manquent pas. Prenons-en pour preuve, en marge de la réforme, l'expérimentation lancée par V. Peillon⁽¹⁾ en janvier 2014, qui a lieu dans 117 collèges du territoire⁽²⁾ pendant trois ans. Peu de personnes en parlent et elle fait relativement peu de bruit, mais ses conséquences pourraient être significatives

sur nos conditions de travail et la carte de l'offre post-troisième car le dernier mot est laissé aux parents pour l'orientation !

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Education Nationale chargée de la réussite éducative, George Pau-Langevin, explique que cette décision finale, relevant désormais des familles, permettrait de lutter contre le décrochage scolaire, puisque l'orientation serait alors choisie et non plus subie. Sont visées par cette décision les orientations en lycées professionnels où, nous le savons bien, le coût annuel d'un élève est plus élevé que dans la filière générale.

Quelle hypocrisie et quelle aberration ! Comment une orientation décidée par la famille vers le lycée général ou technologique, alors que l'élève n'a pas le niveau nécessaire, pourrait-elle permettre de lutter contre le décrochage ? De quoi alimenter nos réflexions estivales.

Pour le SNES-47, Marie-Pierre Mongelard, Marie-Laure Gauthier et Anne-Laure Tidjiti

⁽¹⁾ : Décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014 portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation.

⁽²⁾ : Pour les enquêtes de terrain, six académies ont été retenues : Bordeaux, Limoges, Lyon, Reims, Strasbourg, Toulouse. En Aquitaine deux établissements font l'objet d'un suivi régulier : Collège Dupaty, Blanquefort (Gironde) - Collège Plaisance, Lanouaille (Dordogne)

L'UNION, C'EST NOTRE FORCE !

Un des effets pervers très peu commenté de cette réforme du collège que nous combattons est la menace très sérieuse qu'elle fait peser sur les modes de défense collectifs de notre profession au premier rang desquels le syndicalisme.

Le taux de pénétration des syndicats dans notre profession a représenté un frein terrible aux réformes libérales que le gouvernement entendait mettre en place. Songez au nombre des ministres de l'EN de droite ou de « gauche » qui ont dû céder leur portefeuille après s'être cassé les dents sur l'écueil des syndicats et du soutien dont ils bénéficiaient dans la profession. Aujourd'hui proche de 21%, le taux de syndicalisation du SNES dans le 2nd degré est certes bien loin des 70% de la FEN d'une autre époque, mais fait toujours bien des envieux dans le secteur privé et figure d'exception culturelle dans le paysage français.

En renforçant le pouvoir, l'autonomie de l'établissement, en fait celui du chef d'établissement, la réforme transforme nos EPLE en acteurs de la politique qu'ils vont mener. Que l'on décide ici ou là de développer/renforcer l'enseignement des LV ou celui des mathématiques, les modes organisationnels de notre temps de travail seront désormais cosignés, de gré ou de force, par les équipes locales. La réforme des rythmes scolaires mise en place dans le premier degré participe évidemment de ce mouvement de fond. Les dénoncer et s'élever contre, reviendra à s'en prendre à une organisation mise en place localement et ne pourra plus déborder du stade de l'établissement où il est beaucoup plus facile de régler, au besoin par la force et la contrainte, les problèmes pouvant survenir. Si l'on ajoute la politique de

régionalisation qui consiste à vouloir placer dans un premier temps (déjà fait) les conditions matérielles d'exercice : l'entretien des bâtiments, dans un deuxième temps , c'est le rêve de notre président de région par exemple, le corps professoral dans son ensemble entre ses mains « expertes », on comprend alors que nous vivons la fin d'une ère et les derniers soubresauts de mouvements nationaux condamnés inéluctablement à disparaître.

Il est évident pour nous tous, qu'une seule réforme d'envergure reprenant tout à la fois les rythmes scolaires, le livret de compétences, la

grève pour une mesure ne les touchant pas, qui ont permis de démolir peu à peu, les secteurs un par un, sans que les autres ne réagissent.

Quel dénominateur commun sera donc capable de placer les profs d'un pays dans la rue si plus rien ne les rassemble, quand leurs conditions de travail, leurs « missions » et même leurs « salaires » (on pense à l'introduction des IMP, substitut moderne du « salaire au mérite » en cours de déploiement), demain leur formation et leur recrutement seront tous différents ?

Ce qui se profile donc ressemble



réforme du collège, la réforme du lycée passée, celle qui arrive et nous est annoncée, la réforme du Bac Pro, celle des statuts, aurait mis à feu et à sang le pays. L'habileté des gouvernements successifs de droite et de « gauche » a été de les essayer une par une, jouant sur notre manque de vigilance et il faut bien en convenir sur les petits égoïsmes personnels de certains de nos collègues peu enclins à faire

fortement à une mise sous coupe réglée d'un des derniers secteurs de résistance intellectuelle au tout-libéral, c'est la fin d'une époque si nous ne sommes pas capables de surmonter les freins traditionnels inhérents à notre propre idéologie. Il est grand temps de prendre conscience de la logique d'ensemble de ces attaques, de passer la vitesse supérieure, de nous unir,

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

UNE CHARTE POUR LES AVS-AESH-EVS

toutes tendances et tous secteurs de l'Education Nationale confondus (premier, second degré et enseignement professionnel) et de dire haut et fort NON ! à cette politique sournoise et mortifère dictée par l'économie et ses penseurs ; dire NON ! à cette politique tellement éloignée des besoins du terrain et des élèves.

Au plan national, la plupart des syndicats du second degré (SNES - SNEP - FO - CGT Education - SUD - SNALC - Solidaires) semblent avoir perçu le danger de la réforme du collège et décidé de combattre ensemble, ils représentent plus de 80% de la profession (aux dernières élections professionnelles). Seuls deux syndicats (SE UNSA et SGEN CFDT) défendent de façon incompréhensible cette réforme. A noter : le SE UNSA a été contraint de revoir largement son discours sous la pression de sa base qui, elle aussi, sait compter et comprend certaines choses. Et il est amusant de constater que le SE UNSA reprend maintenant nombre de nos arguments pour en demander la modification, sans aller pour autant jusqu'à demander le retrait de cette réforme. Il est maintenant essentiel qu'au plan local, les collègues opposés à la réforme s'unissent au-delà des querelles partisans, et imposent cette lutte intersyndicale partout dans le pays.

La rentrée de septembre sera une nouvelle étape dans cette mobilisation. Il est urgent d'élargir le front du refus afin que nous puissions remporter cette victoire.

Jean Michel TEODORI
Secrétaire Départemental du
SNES Landes

La dernière rentrée dans les Pyrénées Atlantiques a été calamiteuse pour les accompagnants des élèves en situation de handicaps, AESH dans les établissements : pas de contrat de travail à la rentrée, retards de paiements insupportables, accueil détestable par les services de l'IA.

Le comité des précaires, dont le SNES-FSU est partie prenante, négocie une charte pour l'emploi des AESH qui « l'inscrit dans un processus qui prendra fin avec les décisions nationales qui viendront reconnaître pleinement le métier exercé par ces personnels, reconnu par tous les membres de la communauté éducative (...) et créant un corps à part entière de la fonction publique ».

Il s'agit, dans l'intervalle, d'obtenir des règles et repères dans le recrutement, l'accueil et l'affectation des personnels, pour éviter que ne se reproduisent les scandales de la rentrée scolaire 2014, pour en finir avec l'arbitraire.

La Charte s'articule autour de trois points : le recrutement, les conditions d'emploi et les conditions de travail des personnels AESH. Sur le recrutement, nous essayons d'obtenir des critères objectifs et allant dans le sens d'une stabilisation des collègues. Ainsi, l'ancienneté doit être le premier critère retenu. La bataille pour obtenir un barème d'affectation tenant compte de l'ancienneté, de la situation familiale et de la quotité horaire est difficile.

En revanche, nous avons déjà obtenu qu'un refus de poste, pour des raisons d'éloignement géographique et/ou de quotité horaire insuffisante, ne constitue pas un motif d'exclusion de la liste des personnes potentiellement recrutables.

Sur les conditions d'emploi : les temps de déplacement et de pause déjeuner, ainsi que des temps de réunion et de lien avec les familles seront comptés dans le temps de travail.

Sur les conditions de travail : nous avons obtenu une formation pour les charges particulières suivant la nature du handicap de l'élève accompagné-e. En outre, les heures supplémentaires feront l'objet d'un rattrapage qui sera proposé à la personne AESH avant que celle-ci ne les effectue.

Bien entendu, la concrétisation de ces avancées dépendra du rapport de force imposé par les mobilisations de l'ensemble des personnels de l'EN dans le département. Une prochaine entrevue aura lieu à l'IA mi-juin pour finaliser la charte.

Jacques DECORSIERE

QUE RESTERA-T-IL DE NOS MISSIONS...

Saviez-vous que les CPE ont eu l'honneur d'être cités par la Ministre il y a peu au sein du sein, à l'Assemblée Nationale. La chose est tellement exceptionnelle que cela méritait un bref commentaire.

On pouvait espérer un éclairage sur la nouvelle circulaire attendue depuis la fin des discussions sur les fiches métiers, ou au moins un positionnement sur ce métier. Hélas, ces derniers temps, au ministère on taille à la hache ! La réforme du collège passera sans les personnels, on autonomisera – nouveau sésame après le fameux « moins mais mieux », véritable camouflet pour les personnels qui se débattent déjà au quotidien avec nombre d'activités chronophages.

Bref : il est question de « former dans un premier temps les CPE et les chefs d'établissements » dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège, puis, en suivant « les membres du conseil pédagogique ». Il n'est pas de fantasme de chef d'établissement plus clair. Un adjoint ce n'est pas assez. Il faut des relais, des interlocuteurs privilégiés qui irriguent les équipes de leur bonne parole. Et lorsque l'on peut disposer de ces relais à titre presque gratuit, c'est encore mieux !

Le ministère s'appuie désormais sur une ou deux organisations syndicales dans sa tentative de modifier la donne en profondeur au sein de l'organisation de nos établissements ; sa volonté de rompre le pacte d'égalité et d'aller plus avant vers la mise en concurrence des personnels pour

arriver à une « gouvernance » de type libéral est bien inscrite dans ses objectifs.

Concrètement, nous nous félicitons au sein de notre syndicat que les CPE puissent bénéficier des IMP. Une collègue, il y a peu, me faisait part du fait qu'elle a dû s'auto-proposer en conseil pédagogique, pour finalement obtenir un 5ème d'IMP (300 euros par an) pour un travail sur le décrochage important. Ce n'est même plus de la gratification à la tête du client. Cela relève ni plus ni moins de la stupidité du système et du mépris.

s'occupera de tout. Il est légitime pour les CPE de se poser la question de la place qui sera la leur au sein des nouvelles hiérarchies dans l'organisation des établissements. Entre coordinateur de cycles, coordinateur de niveau, professeurs principaux et directions en soit de management, les CPE vivront des moments délicats en termes d'empiètement et de chevauchements de missions.

Ce ne sont pas les besoins des élèves qui sont visés par cette réforme, mais bien la transformation des relations entre agents et du rapport au



On aurait pu espérer qu'une réforme respectueuse des élèves et des personnels renforcerait des équipes pluriprofessionnelles. On aurait pu espérer que notre travail serait reconnu ne serait-ce qu'en retrouvant le potentiel en AS, infirmières, COP dont on a déjà oublié qu'ils ont payé un lourd tribut à la RGPP. A l'aune d'un pseudo réalisme budgétaire et d'une idéologie qui ne se cache même plus, tout le monde

pouvoir. Les CPE qui ont réussi à imposer leur identité professionnelle après un travail acharné verront sans doute celle-ci remise en question à terme.

On nous a assez répété que nous étions une exception européenne. C'est vrai et faux. Nous avons un lointain cousin dans les systèmes anglo-saxons, le Personal and Social Education teacher (Cf. Rapport Cour des comptes 2013).

YVES BORDE

Certaines organisations syndicales se réjouissent à l'idée que les CPE deviennent un adjoint éducation - sans indemnités ni avantages de carrière ; une autre, au nom de la fusion de l'éducatif et du pédagogique, en ferait un enseignant particulier.

Au SNES/FSU nous pensons que la liberté pédagogique est bien le dernier bastion à abattre pour notre ministère chez nos collègues enseignants, et dans la même logique, le CPE parce qu'il est encore concepteur et réalisateur de son action reste dangereusement libre. D'abord des personnels aux ordres ! Pair parmi des pairs, et CPE, c'est ce que nous souhaitons rester. Défendre le traitement égalitaire à l'école et dans la société, c'est évidemment combattre la réforme du collège, et en proposer une autre, construite par les acteurs du terrain.

A quand une vraie réflexion sur une réforme nécessaire honnête et respectueuse du travail des personnels et des élèves, fondée sur les atouts de notre système éducatif ?

Tonio VITORINO

Dimanche 21 juin notre camarade Yves Borde est décédé brutalement d'une crise cardiaque.

A la violence du fait s'ajoute une grande tristesse pour tous ceux qui ont connu et côtoyé Yves durant ses longues années d'engagement et de militantisme, dans notre syndicat et notre fédération. Après avoir milité à Orléans-Tours, il a été secrétaire départemental du SNES et de la FSU de Dordogne, un des animateurs de la catégorie des copsy et secrétaire académique de la FSU Aquitaine ces dernières années.

Militant infatigable et de conviction, très engagé pour les droits des sans-papiers, la défense des services publics et l'altermondialisme, il était surtout un homme d'une grande gentillesse, plein d'humour et de bonne humeur. Yves était de ces gens profondément sympathiques et attentifs aux autres dont la présence reconforte. C'est peu dire qu'il va nous manquer.



MOUVEMENT 2015

ACADÉMIE DE BORDEAUX

LE MOUVEMENT SE REVEILLE

La première phase du mouvement s'est achevée le 18 juin avec un bilan plus positif que les années précédentes.

Avec un nombre plus important de postes libérés pour partie par les stagiaires, la demande de mutation a été plus forte quelles que soient les catégories. Au final, 1467 collègues ont pu muter pour 2819 candidats soit 52 % de mutés contre 42,6 % l'an dernier.

Est observée une augmentation sensible des dossiers médicaux, la bonification a doublé en nombre ce qui correspond à 7,5 % des mutés, ce qui n'est pas marginal et interpelle sur l'état de la profession ainsi que sur les conditions de travail.

L'académie reste la plus demandée et a accueilli 781

collègues de l'inter dont 84 n'ont pas pu être affectés dans leurs vœux et sont en extension principalement en Dordogne et dans le Lot et Garonne.

Les collègues en poste dans l'académie ont été plus nombreux à demander et à obtenir une mutation. Leur demande a progressé de 8,6 % et leur mutation de 25,5 %.

Paradoxalement, la satisfaction dans les trois premiers vœux a été moindre car de nombreux collègues avec des vœux larges ont été affectés en périphérie d'emblée, laissant le sentiment aux commissaires paritaires du SNES d'une assez grande pauvreté des possibilités de

proposer des « intra » ou des mutations supplémentaires selon la règle du mouvement.

A l'issue du travail paritaire, ce sont 30,7 % des mutés qui ont changé d'affectation dont 153 qui n'étaient pas mutés et qui au final l'ont été. Ce qui justifie la non communication des projets de mutation. Le SNES-FSU se félicite que le Rectorat ait abandonné cette pratique. Par contre, nous condamnons certaines fuites de syndicats et de chefs d'établissement moins respectueux des collègues.

Mutés en	En %	Évolution	En collège %	Évolution	En lycée %	Évolution	En ZR %	Évolution
Dordogne	12,3	↓	49,4	↗	28,9	↓	17,2	↓
Gironde	49,6	↗	50,7	↓	37,4	↗	10,6	↗
Landes	13,2	↓	50	↓	34,5	↗	14,4	↗
Lot et Garonne	9,7	↓	57	↗	24,6	↓	16,9	↓
Pyrénées Atlantiques	15,2	↓	50,7	↓	32,7	↓	14,8	↗
Total académie de Bordeaux	100		51	↗	34	↗	13,2	↓

Contrairement à l'an dernier l'entrée en ZR a été moindre, le Rectorat a procédé à des blocages de ZR dans de nombreuses disciplines. Ce qui frappe pour les 692 TZR rattachés en établissement, ce sont les disparités entre disciplines. Les mathématiques sont sinistrées alors que le remplacement sera plus aisé en histoire géographique et en lettres modernes. La documentation, qui n'avait plus de TZR depuis de nombreuses années en aura 16 à la rentrée. Le Lot et Garonne aura plus de mal à assurer le remplacement par des titulaires que les Pyrénées Atlantiques. Un point sera fait après le GT pour l'affectation à l'année des TZR qui aura lieu le 20 juillet, GT rétabli après deux ans d'absence.

Comme tous les ans, les syndiqués du SNES ont plus muté que ceux qui ne le sont pas. 65,6% l'ont été alors que la moyenne se situait à 52% et ceux qui n'étaient pas suivis par les commissaires paritaires du SNES n'ont muté qu'à 48,2%. L'écart entre syndiqués et non syndiqués n'avait jamais été aussi important. Ceci tient au fait que les syndiqués ont transmis plus d'informations que les dernières années et ont pu bénéficier des conseils des commissaires paritaires du SNES-FSU. Une analyse plus exhaustive du mouvement sera mise en ligne à la rentrée prochaine.

Marie-Claude DUNORD

Rappelons que tous les anciens CAPET (génie méca, élec,... mais aussi technologie) ont été supprimés et remplacés par un nouveau CAPET SII : sciences industrielles de l'ingénieur. Ce nouveau CAPET permet d'enseigner en voie technologique et en technologie collège.

Dans le même temps, les enseignants lauréats des anciens CAPET industriels, à l'exception de ceux qui étaient sur un service complet de BTS, ont été ré-étiquetés par le ministère de manière forcée dans la nouvelle discipline SII (sciences industrielles de l'ingénieur). Mais se posait alors pour eux la question de l'enseignement en technologie collège : contrairement aux nouveaux recrutés SII, n'ayant jamais fait le choix de cet enseignement, sans formation, pouvaient-ils assurer cette discipline ?

Le décret de 1950 était très imprécis sur la notion de complément de service ce qui a permis à l'administration, avec l'aide active des IPR STI, d'obliger des collègues anciens CAPET STI à prendre un service complet ou partiel en technologie collège.

Le nouveau décret d'août 2014 et la circulaire 2015-057 sur nos obligations de service apporte un élément primordial : les lauréats du concours sciences de l'ingénieur peuvent enseigner indifféremment en technologie ou en SII. Ils ne sont pas considérés en complément de service s'ils sont sur ces 2 disciplines. Nous pouvons en déduire que pour les lauréats des anciens concours STI, l'exercice en techno collège est bien un complément de service dans une autre discipline soumis à volontariat.

Les anciens lauréats de CAPET STI, ré-étiquetés SII peuvent donc maintenant refuser un service en technologie collège.

Il se peut que l'administration tente de faire valoir une toute autre interprétation, notamment pour couvrir les 28 postes restés vacants en technologie collège. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

RAPPEL DU TEXTE

b) Complément de service dans une autre discipline (article 4. II du décret n°2014-940)

Un enseignant, y compris un TZR affecté à l'année, ne pouvant assurer, dans son établissement d'affectation, la totalité de son service dans l'enseignement de sa discipline (ou de ses disciplines, le cas échéant, pour un professeur de lycée professionnel) peut être appelé à le compléter dans une autre discipline correspondant à ses compétences. Cette possibilité est conditionnée au recueil de l'accord de l'enseignant. Le recteur définit les modalités de recueil de cet accord et en informe le comité technique académique.

N'est pas considéré comme un complément de service dans une autre discipline au sens de cet article, l'enseignement dans deux disciplines au titre desquelles un enseignant a été recruté. Entre notamment dans ce cadre l'enseignement de la technologie au collège par les lauréats d'un Capet en sciences industrielles de l'ingénieur.

Alain LEURION

STAGIAIRES 2014 / 2015

LA CRISE DE RECRUTEMENT ENCORE...

C'EST MAL RÉPARTI POUR EMBAUCHER 6000 NOUVEAUX PERSONNELS

STAGIAIRES 2014

Types	Stagiaires mi-temps	Stagiaires temps plein	Total
CPE	18	20	38
Certifiés / agrégés	359	305	664
EPS	29	36	65
PLP	55	101	156
Total	461	462	923

STAGIAIRES 2015 PRÉVISION AU 26-05-2015

Types	Stagiaires mi-temps	Stagiaires temps plein	Total	Evolution
CPE	9	3	12	-26
Certifiés / agrégés	428	31	459	-205
EPS	48	5	53	-12
PLP	70	18	88	-68
Total	555	57	612	-379

A la rentrée prochaine, il y aura 379 stagiaires de moins que cette année dans notre académie.

Le gouvernement n'a pas augmenté les postes à la hauteur des besoins. Ainsi aujourd'hui fleurissent des petites annonces à Pôle Emploi pour chercher des professeurs remplaçants.

Mais même s'il avait voulu recruter à hauteur des besoins, dans certaines disciplines, tous les postes ne seraient pas

pourvus. Ainsi cette année en lettres classiques, le nombre de postes perdus après seulement les résultats d'admissibilité est de 116. Des disciplines à fort effectif ne pourvoient sûrement pas tous les postes compte tenu du faible rapport entre admissibles et postes. Ainsi en anglais et en allemand 1,2 admissibles pour 1 poste, 1,1 en lettres modernes.

Malgré un nombre de chômeurs record, nos métiers n'attirent plus. Il est grand temps que le

gouvernement revalorise la profession au lieu de diminuer de 14 % le traitement des débutants et qu'il crée de véritables prérecrutements. Pour lutter contre la crise de recrutements, les solutions sont connues : revalorisation des salaires et des conditions de travail, prérecrutements, aides spécifiques aux candidats aux concours, décharger, former et préparer aux concours les non-titulaires et AED.

Alain BILLATE

TITULARISATION EN ATTENTE

Comme tous les ans au mois de juin, différents jurys se prononcent sur la titularisation des stagiaires. Cette année, il semble que pour certains d'entre eux l'attente soit particulièrement cruelle, notamment pour tous les stagiaires dont la titularisation n'a été remise en cause qu'en fin d'année, suite à la visite de leur Inspecteur.

Ainsi, malgré des rapports élogieux du chef d'établissement et du tuteur, des stagiaires sont convoqués

devant leur jury pour défendre leur titularisation, sur la seule base d'un unique rapport, sans qu'aucune procédure d'alerte n'ait été mise en place auparavant.

L'entretien qui s'ensuit ne fait l'objet d'aucun cadrage et la composition du jury « souverain et indépendant » reste assez floue. Mais plusieurs stagiaires nous ont rapidement contactés pour exprimer le désagréable malaise qu'ils ont éprouvé en retrouvant face à eux le même inspecteur qui les avait visités.

Nous avons donc alerté le Recteur sur cette situation pour le moins problématique puisque l'on peut légitimement douter de la partialité du jury.

Nous avons également demandé que les résultats, annoncés pour la mi-juillet pour l'ensemble des stagiaires, soient avancés autant que possible, sous réserve de l'obtention du master.

Hugo LASSALLE

ESPE EN RENOUVELLEMENT ?

L'ESPE va entrer dans sa troisième année. Nous serions bien en peine à l'heure actuelle de nous prononcer sur sa titularisation. Si les stagiaires de la première année avaient « essuyé les plâtres de la mise en place », force est de constater que leurs successeurs n'auront pas vu la fin des travaux.

Les errements de la rentrée précédente, concernant principalement la formation adaptée des détenteurs d'un M2, avaient provoqué une forte mobilisation des stagiaires.

Les réponses tardives du rectorat et de l'ESPE ont abouti à des allègements d'UE mais à très peu d'adaptation.

Il y a donc fort à parier que l'accueil des futurs stagiaires soit à nouveau problématique sur bien des points :

- définition encore relativement vague de la formation adaptée
- D.U. non défini à ce jour pour les stagiaires titulaires d'un M2 MEEF
- maintien de stagiaires à temps plein sans modalités de formation définies à ce jour
- rupture de la continuité pédagogique pour les stagiaires reçus en M1 (année 2013-2014) mais ayant raté le concours. Après une « année spéciale », ils risquent de devoir passer leur M2 dans une autre université.
- baisse du volume de formation (20 % de moins par exemple sur le tronc commun)
- problème de calendrier avec l'absence de garantie à nouveau sur le respect des vacances scolaires
- doute sur le paiement de la journée de pré-rentrée fixée au 31/08 pour des stagiaires habituellement nommés au 1/09

Voilà autant de questions qu'il nous faudra suivre attentivement afin de pouvoir enfin nous réjouir pleinement du rétablissement de la formation initiale.

Hugo LASSALLE

ORIENTATION

MAIS QUE SE PASSE-T-IL DONC ENCORE ... ?

La dernière sortie de Jean-Pierre Bellier à Orléans a fait encore grand bruit dans nos rangs et dans l'ensemble des CAPA de nos catégories. Mais qui est-il ? Inspecteur général de l'éducation nationale pour les établissements et la Vie Scolaire (IGEN-EVS), il a surtout en charge, ces derniers temps, l'orientation et le décrochage scolaire. Pour ce qui nous intéresse : dans plusieurs académies, devant un parterre de DCIO médusés, il a rappelé que « les CIO ne faisaient pas partie du SPRO », que « rien n'est arrêté concernant la carte des CIO, que 12 académies n'ont pas encore rendu leur carte cible » (elle concerne l'implantation des CIO au niveau académique et donc le bon moyen d'en faire disparaître une grande partie), que « le Ministère reprendrait 70 CIO dans les 2 ans si les Conseils Départementaux se désengagent ». Malgré ces affirmations, la même logique s'applique encore, celle d'un traitement variable entre Rectorats et Régions, en fonction d'enjeux politiques, de besoin de carrière, d'arrivisme en pleine déconfiture socialiste et pour finir, en pleine redéfinition des collectivités, avec la Loi NOTRE et le prochain scrutin de décembre. Cela n'empêche pas certaines régions de préparer des chartes et des cahiers des charges qui ne vont pas dans le sens de ces déclarations. Et même de passer au dessus de l'autorité rectorale en traitant CIO par CIO. Les Régions doivent admettre que le périmètre fixé par la loi ne leur permet pas de détourner les CIO de leurs missions et de leurs publics prioritaires, pas plus pour le SPRO que pour le droit au retour en formation, les CIO ne sont pas taillables et corvéables à merci ! Au moment où le GT 14 est près de terminer ses travaux, qui ancrent clairement le corps des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO dans la psychologie et dans l'éducation nationale, des résistances se font encore sentir tant au Ministère que dans les Régions.

Bref, désordre et chaos règnent !

Pour autant notre académie semble préservée. Le rectorat a choisi d'attendre avant de s'engager de manière effective et en particulier sur la carte cible des CIO.

Il nous faut donc rester mobilisés encore et encore pour dénoncer toutes les basses manoeuvres et lutter pour préserver nos statuts et nos missions !

Philippe FRANCO

MÉTIER CERTIFIÉS

HORS CLASSE

BILAN DE LA CAPA DU 4 JUIN 2015

La CAPA s'est tenue le 4 juin. Le contingent de promotions attribué est défini nationalement de manière uniforme dans toutes les académies : il représente 7 % des certifiés du 7^{ème} au 11^{ème} échelon, échelon considéré au 31/12/2015.

Le contingent attribué pour l'académie a été de 442, en augmentation de 22 par rapport à l'an dernier. Sur notre académie, deux listes sont établies séparément pour les certifiés du second degré et ceux affectés dans le supérieur. La raison de cette séparation est la différence entre les méthodes de notation, ce qui entraîne des niveaux de notation très différents entre les deux listes : il y a environ 10 points d'écart entre les deux notations, à échelon égal. Les 442 possibilités de promotions ont été réparties au prorata du nombre d'agents au 11^{ème} et 10^{ème} échelon, ce qui a donné : 435 pour le second degré et 7 pour le supérieur.

C'est dans le 11^{ème} échelon que le taux de promus est le plus important. Les commissaires

paritaires du SNES ont toujours œuvré pour faire augmenter ce taux, notamment par des améliorations de barème et l'introduction de bonifications au 11^{ème} échelon. Mais le poids des avis des IPR et chefs d'établissements reste important. Il est indispensable que les collègues et sections syndicales locales interviennent collectivement auprès des chefs d'établissement pour que les avis « extrêmement favorable » soient donnés en priorité aux collègues les plus anciens. Pour vous y aider, vous trouverez sur notre site le détail des avis donnés par établissement, pour tous les échelons, pour le 10^{ème} et pour le 11^{ème} (<http://www.bordeaux.snes.edu/certifies.html>).

Nous intervenons aussi continuellement en CAPA pour demander aux IPR d'appliquer le même principe. La proportion d'avis « extrêmement favorable » au 11^{ème} échelon est maintenant de 52 % de la part des IPR et des CE. Ce taux a un effet direct sur l'attribution des promotions et il serait souhaitable que ce taux augmente encore de façon à

accorder la HC en priorité au 11^{ème} échelon car il existe encore pour les autres des possibilités de changement d'échelon.

D'autre part, nous déplorons comme tous les ans des inégalités de traitement qui existent entre disciplines, directement liées aux pratiques d'évaluation des IPR : Le taux d'avis "Ext Fav" est très en-dessous de la moyenne académique pour des disciplines comportant un nombre important de promouvables au 11^{ème} échelon. C'est le cas par exemple pour l'Histoire Géographie, avec 39%, ou l'Anglais avec 25 % seulement. En conséquence, le taux de promus dans le 11^{ème} échelon diminue à 75% et 71%. A l'inverse, des disciplines sont bien mieux traitées comme par exemple les Lettres (79 % d'avis Ext Fav et 90 % de promus) ou la technologie (70 % d'avis Ext Fav et 80 % de promus). Nous avons donc demandé pour l'an prochain une harmonisation (vers le haut, bien sûr !) des avis donnés pour la hors classe.

RÉPARTITION DES PROMOTIONS, PAR ÉCHELON ET ANCIENNETÉ DANS LE 11^{ÈME}

Par échelon	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	Par ancienneté dans le 11 ^{ème}				
						1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Nombre de promus	0	2	28	178	227	193	22	7	3	2
Effectif	993	1338	1632	1472	285	228	38	10	5	4
% de promus	0%	0,1%	1,7%	12,1%	79,6%	85%	58%	70%	60%	50%

Pour le SNES-FSU, la hors classe doit être considérée comme une suite normale de carrière et nous intervenons pour que 100% des 11^{ème} puissent être promus, quels que soient les avis émis. C'est pour cette raison que nous avons proposé lors de la CAPA que tous les collègues proches de la retraite, nés avant le 31/08/1955 et au 11^{ème} échelon, puissent être promus. Notre proposition concernait 18 collègues dans cette situation. Sur ces 18, le recteur a finalement accepté d'en promouvoir 11 qui avaient au moins un avis « très favorable », sans avis « défavorable » et nés avant le 01/03/1955.

Ainsi, ce sont donc 424 collègues qui ont été promu dans le cadre du barème, et 11 « retraitables » par décision du recteur, sur notre proposition.

Cela constitue une avancée, mais notre objectif est que tous les certifiés puissent accéder avant la retraite à l'indice terminal 783. Pour terminer, rappelons que le SNES-FSU demande une carrière avec un rythme d'avancement unique, déconnectée de l'évaluation des personnels, et reconstruite en intégrant les indices terminaux de hors classe.

Alain LEURION

Le groupe de travail sur le rattachement administratif des TZR s'est tenu le 18 juin. Il a traité les situations des TZR entrants en ZR et de ceux qui avaient fait une demande de changement de rattachement. Les commissaires paritaires ont pu améliorer plusieurs situations mais cela n'a pas toujours été possible, notamment lorsque l'administration ne voulait pas toucher à la répartition géographique des TZR au nom du « maillage géographique ».

La prochaine étape pour les TZR est **le groupe de travail d'affectation du 20 juillet**. Après deux ans de suppression, nous avons enfin obtenu son rétablissement. Il attribuera un premier jet de remplacements longs sous contrôle paritaire. Ces affectations seront prononcées au plus près de l'établissement de rattachement, le barème (ancienneté de poste+ échelons + enfants) ne servant à départager que les collègues

rattachés dans un même établissement. En revanche, le reste des affectations se fera toujours dans l'opacité fin août, car le recteur maintient son refus de convoquer un nouveau groupe de travail paritaire à la veille de la rentrée.

Une nouveauté importante est **l'heure de décharge pour service partagé sur deux communes** dans le cas d'une affectation à l'année (AFA). Le conseil d'état en avait écarté les TZR depuis plusieurs années sans que l'on sache d'ailleurs vraiment pourquoi. Le nouveau décret statutaire de 2014, garantit cette heure de décharge pour tous les titulaires quelle que soit leur fonction. Il faudra veiller à faire respecter cet acquis et ne pas hésiter à contacter les sections départementales du SNES pour le faire appliquer en cas de remise en cause par les chefs d'établissement.

Pierre DELBOURG



UN PREMIER BILAN

Pour le CHSCT, cette année scolaire a été l'occasion de faire le bilan de la première mandature (3 années) et de son renouvellement à l'issue des élections professionnelles.

Coté bilan, l'académie de Bordeaux n'est pas en reste pour l'état d'avancement de la mise en œuvre des CHSCT. Le chantier était vaste. Il reste encore beaucoup à faire. Nous avons pris le rythme d'une réunion tous les 2 mois bien au-delà de 3 réunions annuelles réglementaires, soit un bilan total de 15 réunions.

Les thématiques des dossiers traités par le CHSCTA ont été diverses :

- les conséquences de la réforme de la voie technologique industrielle,
- la correction dématérialisée des copies en BTS,
- la construction et la rénovation d'établissements scolaires,
- la politique académique d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- la mise en place des outils hygiène et sécurité dans le 2nd et le 1^{er} degré (qui reste perfectible),
- les conditions de travail dans les laboratoires,
- l'utilisation des équipements de protection,
- le suivi médical des personnels de laboratoire,
- la gestion de crise lors d'un évènement traumatisant,
- la médecine de prévention.

Le CHSCTA a :

- ▶ émis plus d'une vingtaine d'avis, initiés par la FSU.
- ▶ réalisé 9 visites autour des thématiques abordées, deux enquêtes dont le nombre aurait

dû être plus important à notre avis.

Nous déplorons l'absence systématique du recteur, ainsi que ses réponses, à nos avis bien souvent en dessous de nos attentes. Le recteur laisse fonctionner le CHSCTA mais dès qu'il y a une situation conflictuelle avec un chef d'établissement, son silence tend à prouver que son soutien ne fait aucune équivoque. Les services du Rectorat sont alors obligés de gérer au mieux les situations rencontrées. A travers de multiples avis, le CHSCTA a mis en garde le Recteur, le plaçant face à ses responsabilités. Il nous faut maintenant nous tourner vers l'avenir.

On trouve sur le site de la FSU Aquitaine des informations et des documents sur la vie des CHSCT.

La FSU est toujours majoritaire dans l'Education nationale, mais la baisse du nombre de votes en sa faveur a eu des conséquences. Dans les départements, la FSU, et le SNES donc, a perdu des sièges en CHSCTD (Gironde, Landes, Pyrénées Atlantiques). Dans deux de ces départements, le poste de secrétaire a pu être sauvé.

Au niveau académique, rien n'a changé grâce aux bons résultats en Dordogne et en Lot et Garonne. Les postes de secrétaires et secrétaires suppléants sont toujours occupés par la FSU.

Les travaux du CHSCTA ont repris leur rythme d'avant élection. Les visites ont commencé par le LP de Gelos avec la thématique de la réforme en LP, d'autres visites suivront avec d'autres

thématiques (CIO, installations sportives, cité scolaire, fonctionnement d'une CHS). Ces visites se feront en respectant une équité géographique spécifique à notre académie (5 départements - 5 visites). Les services administratifs ne seront pas oubliés durant la mandature.

Pour faire vivre les CHSCT, il est important que les personnels utilisent et fassent vivre les outils mis à leur disposition, tels que les registres SST (Santé Sécurité au Travail) et DGI (Danger grave et Imminent).

Investissement des syndiqués SNES :

Le Recteur a décidé de mettre en place une Commission Hygiène et Sécurité (CHS) dans chaque établissement du second degré de notre académie alors que seuls les lycées technologiques et professionnels, sans oublier les collèges ayant une SEGPA, avaient cette obligation. Il est important que les syndiqués du SNES s'investissent dans cette instance. Il en va des conditions de travail de tous les personnels car les chefs d'établissements ne se battront pas pour une évolution favorable de nos conditions de travail ! Le SNES programmera des stages à l'attention des personnels prêts à s'investir dans cette instance. Des réformes risquent d'être mises en place contre l'avis des représentants des personnels (Réforme du Collège, et ses suites prévisibles au Lycée), avec de plus en plus d'autonomie laissée aux chefs d'établissement. Il est donc urgent d'être vigilant dans nos établissements afin que l'action syndicale et celle des CHSCT se complètent. Ensemble nous serons plus forts.

Patrick FAURENS

QUI FAIT QUOI ?

- SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Jean-Pascal MERAL
- TRÉSORERIE - SYNDICALISATION : Sylvia FABRE
- CERTIFIÉS : Alain LEURION
- AGRÉGÉS : Mathieu DUMOULIN
- CPE : Tonio VITORINO
- CONTRACTUELS : Delphine DISCAMPS
- COpSy - DCIO : Philippe FRANCO
- EMPLOI : Philippe JEANJEAN
- LYCÉE : Jean-Pascal MERAL
- COLLÈGE : Fabienne SENTEX
- VOIE TECHNOLOGIQUE : Alain LEURION
- STAGIAIRES : Alain BILLATE - Hugo LASSALLE
- TZR : Pierre DELBOURG
- RETRAITÉS : Jean-Claude LANDAIS
- LANGUES VIVANTES : Kei MC GREGOR
- PUBLICATIONS : Guilaine DE SAN MATEO
- STATUTS - CARRIÈRE - SALAIRES - RETRAITES : Philippe JEANJEAN
- FORMATION SYNDICALE : Mai NGUYEN

RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX

- DORDOGNE : Abderafik BABAHANI
- GIRONDE : Catherine DUDES & Cyrille ORLOWSKI
- LANDES : Jean-Michel TEODORI
- LOT ET GARONNE : Anne Laure TIDJDITI
- PYRÉNÉES ATLANTIQUES : Erwan DAVID

Mémos SNES disponibles à la rentrée 2015

- ▶ Mémo du S1
- ▶ Mémo stagiaire
- ▶ Mémo Non titulaires
- ▶ Mémo retraités
- ▶ Mémo COpSy

Réouverture de la permanence du SNES Mercredi 26 août 2015

DENIS VILLAR : PASSAGE DE TÉMOIN D'UN CONTRACTUEL, MILITANT CHEVRONNÉ.

Syndiqué au SNES dès son entrée dans la fonction de surveillant en 1993, il devient dès 1995 responsable académique puis national de la catégorie des MI-SE.

Après avoir travaillé dans le secteur privé et coopératif, il réintègre l'éducation nationale comme contractuel enseignant puis CPE. Il prendra en charge la catégorie en tant qu'élu FSU à la commission Consultative Académique siégeant pour le compte des non-titulaires. Il passe aujourd'hui le relais à Delphine DISCAMPS, élue à la CCP.

Denis nous quitte pour d'autres aventures professionnelles, nous lui souhaitons bonne chance. Le SNES et la FSU le remercient vivement pour ses 20 ans de militantisme.

LES LANGUES RARE...MENT ENSEIGNÉES ONT-ELLE UN AVENIR L' EDUCATION

Dans l'académie de Bordeaux, en plus de la réforme des collèges, plusieurs décisions émanant du DASEN viennent fragiliser l'enseignement des langues comme l'arabe, le russe et le portugais.

La cause invoquée semble pourtant juste : la réforme du collège tout comme le décontingement ont pour but de supprimer les classes d'élite et le contournement de la carte scolaire. On peut toutefois soupçonner que, sous couvert d'anti-élitisme, le but non avoué soit tout simplement une réduction des dépenses.

MOINS POUR TOUS !!

LE DÉCONTINGEMENT À LA RENTRÉE 2015

Dans le cas de l'enseignement du portugais LV3, jusqu'à présent, un élève qui n'était pas du secteur mais qui souhaitait s'inscrire en portugais LV3 pouvait être accepté aussi bien au lycée Nord-bassin à Andernos, qu'au lycée Des Graves à Gradignan ou encore au lycée Camille Jullian à Bordeaux-centre. Ce dispositif était en accord avec la création de « pôles » en langues : un ou deux lycées réunissaient tous les apprenants d'une langue dans l'Académie.

Désormais, À LA RENTRÉE 2015, seuls les élèves du secteur pourront accéder à leur lycée respectif.

On peut craindre une chute des effectifs dans ces enseignements d'exploration ou option facultative.

A terme, dans les prochaines années, cette offre variée qui faisait une des particularités du système français aura

disparu.

Parallèlement, plusieurs enseignements ont été supprimés : la LV3 portugais au Lycée Magendie, la LV2 portugais au collège Léonard Lenoir à Bordeaux et au collège Jules Ferry à Mérignac.

Cette évolution n'est pas nouvelle puisque pour mémoire, en 2005 :

LE PORTUGAIS ETAIT SUPPRIMÉ,

► Pau, lycée Barthou LV1 terminale générale

- LV1 terminale technologique
- LV2 2^{nde} générale
- LV2 terminale
- LV3 2^{nde} générale

► Pau, collège Marguerite de Navarre LV2

► Bayonne : Lycée Cassin LV3 en 2nde

► Bordeaux, au collège Francisco Goya LV2 fermeture 4^{ème}, au lycée Condorcet LV3

► Mérignac, Lycée Daguin fermeture de la LV3

LA RÉFORME DU COLLÈGE

La suppression des classes européennes pour la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme du collège vient ôter à des jeunes issus de quartiers défavorisés la possibilité de valoriser leur connaissance du portugais au collège Edouard Vaillant à Bordeaux-Nord. Cet enseignement est porteur de mixité sociale puisque la poursuite de l'étude en classe européenne se fait dans le lycée de centre-ville Camille Jullian. Il s'agit de donner un peu plus à ceux qui ont moins. Enfin, les meilleurs élèves peuvent poursuivre leurs études dans la filière intégrée Bordeaux-Coimbra de Sciences PO.

Ainsi sous le rouleau compresseur de la réforme du collège, des dispositifs comme les classes bilangues arabes et portugais vont disparaître.

CONTACTER LE SNES

NATIONALE ?

Pourquoi défendre l'enseignement de ces langues rarement enseignées mais très largement parlées de par le monde ?

Russe 277 millions
Arabe 255 millions
Portugais 240 millions

Les effectifs en portugais ont progressé depuis 2001 de 72 % d'après les chiffres de la DEPP 2001-2002 : 9625 et en 2013-2104 16 655.

Toutefois la quantité ne doit pas être la seule à dicter les choix : la diversité est à protéger : la France a besoin de personnes formées à haut-niveau dans ces langues aussi bien pour le commerce, que pour la coopération scientifique, la diplomatie ou la traduction littéraire (qui connaîtrait Fernando Pessoa sans les passeurs que sont les traducteurs ?).

Et surtout : ces langues à la dimension internationale sont aussi en France des langues d'immigration. L'abandon de ces enseignements par l'Education Nationale ne peut que renforcer le communautarisme car, si celle-ci se dessaisit de ces enseignements assurés par des professeurs formés par l'Université et titulaires de CAPES ou d'agrégation, ce seront les associations représentantes de ces communautés qui s'en chargeront.

Martine FRAGOAS, professeur de portugais, lycée Camille Jullian, Bordeaux

SNES - S3 DE BORDEAUX

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

Le décret d'août 2014 relatif aux obligations de service des personnels enseignants va entrer en vigueur à partir de la rentrée 2015. Certains chefs d'établissement vont tenter d'en avoir une lecture défavorable aux personnels, il sera donc important d'être vigilants sur certains points et d'informer les sections syndicales de toute tentative de dérive.

Les obligations réglementaires de services sont toujours définies hebdomadairement sans annualisation, aucun complément de service, dans une autre discipline que celle de recrutement, ne peut être imposé. C'est toujours le VS qui détermine le nombre d'heures rémunérées, il faut donc le vérifier avec beaucoup d'attention et signaler au chef d'établissement les erreurs afin de les faire corriger.

PONDÉRATIONS :

Elles ont pour but de réduire les maxima de service. Ne pas se laisser bernier, il n'y a aucune obligation à les prendre en heures supplémentaires.

Dans les REP +, elles ne donnent pas lieu à des réunions obligatoires mais à du temps mis à la disposition des enseignants afin de poursuivre des réflexions collectives. Ce sont bien les enseignants qui déterminent la fréquence de ces réunions et les thèmes abordés.

Pour les pondérations de première chaire, désormais toutes les heures enseignées en classe de première ou de terminale doivent être comptabilisées, y compris les heures en groupe à effectif réduit et les heures d'accompagnement personnalisé.

Pour les pondérations BTS, toutes les heures sont comptabilisées. Il n'y a plus de groupes parallèles.

Attention : pondérations première chaire et BTS sont limitées à une heure.

Lorsque la pondération dépasse 0,5 h, on ne peut plus vous imposer d'heure supplémentaire.

COMPLÉMENTS DE SERVICE :

En cas de complément de service hors commune le maxima de service est réduit d'une heure (prise en charge par l'établissement dans lequel vous êtes affecté), idem si vous avez des compléments de services dans trois établissements (sauf s'ils font partie d'une même cité scolaire). Donc bien faire attention au calcul pour l'heure supplémentaire imposable.

LES MISSIONS LIÉES :

Elles vont être un des enjeux centraux de l'interprétation des textes. Elles ne peuvent donner lieu à une augmentation des obligations de service hebdomadaire, sauf à être inscrites dans le VS et donc à être comptabilisées dans le service.

Il n'y a pas de précision dans les textes concernant le nombre de réunions ou conseils auxquels nous sommes tenus d'assister. Il est important de garder la main sur cette dimension de notre profession.

Le droit coutumier doit continuer à prévaloir pour les conseils de classe et les conseils d'enseignement.

Quant aux autres réunions, elles relèvent toujours de la liberté pédagogique. Ce sont donc les enseignants qui doivent juger de l'intérêt de telle ou telle réunion qui ne peut pas être imposée par le chef d'établissement. Il faudra résister à toutes les tentatives d'imposer une réunionite managériale.

La participation au conseil pédagogique ne peut se faire que sur la base du volontariat, comme pour tous les autres conseils (de cycle par exemple). Mais il est important de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide (sauf décision collective) afin de veiller à ce que certaines décisions ne soient prises par quelques collègues prompts à répondre aux sollicitations de la hiérarchie.

Nous savons que certains chefs d'établissement font déjà pression sur les collègues et tentent d'imposer une lecture totalement erronée des textes. Certains veulent faire croire qu'ils peuvent imposer de venir dans les établissements du lundi au samedi jusqu'à concurrence de 1607 h dans l'année, ils l'ont peut-être rêvé, mais ce n'est pas notre statut. En revanche il est certain qu'il faudra imposer notre lecture des textes comme nous avons pu le faire l'an dernier dans un établissement REP+.

C'est à chaque niveau qu'il faudra se battre pour faire respecter nos statuts.